



Les rythmes des enfants ne se limitent pas aux rythmes scolaires : élargissons le regard

Une fois de plus la question des rythmes scolaires est abordée par le seul prisme de l'Education nationale, alors même que désormais le ministre a la compétence en matière de jeunesse. Et, une fois de plus le raisonnement se fait uniquement sur le temps scolaire, les autres temps des enfants étant laissés dans l'ombre et avec eux les adultes qui les encadrent, les éduquent, les éveillent, les accompagnent.

Le ministère de l'Education nationale devrait publier fin juin un décret permettant d'organiser le temps scolaire sur 4 journées, à titre dérogatoire, dès la rentrée 2017. Malgré l'avis négatif du conseil supérieur de l'éducation le 8 juin dernier, c'est le même projet de décret qui devrait être présenté au comité technique ministériel de l'Education nationale le 21 juin prochain. Pourtant les avis convergent depuis plusieurs années pour prévenir des effets négatifs de cette concentration du temps d'apprentissage des enfants, et du temps de travail des personnels enseignants. Pourtant des rapports parlementaires ont souligné les apports de la réforme des rythmes scolaires introduite en 2013 malgré ses imperfections. Le rapport du sénat de juin 2017 sur les projets éducatifs de territoires et les réactions de nombreux maires de France soulignent que la mise en œuvre de la réforme de 2013, adossée au déploiement des PEDT (projet éducatifs territoriaux), a contribué à structurer des politiques éducatives et enfance-jeunesse plus ambitieuses que par le passé. Il a fallu du temps pour qu'une majorité d'acteurs se saisissent pleinement des PEDT, pour que les mairies investissent dans des structures, créent des emplois.

Une fois de plus, la communauté éducative et les familles sont mis au pied du mur. Dans certaines communes, ces dernières vont devoir s'adapter, sans aucune concertation préalable, à une nouvelle organisation des temps. En 10 ans, les rythmes scolaires ont été modifiés 3 fois : passage à quatre jours en 2008, retour à quatre jours et demi en 2013 puis retour à quatre jours dans certaines communes à la rentrée 2017. Une fois de plus, on ne laisse aucune chance à une réforme de réussir en agissant dans la précipitation et on fait bien peu de cas du travail de la communauté éducative et de l'organisation des familles.

Pour la Confédération CFDT et ses fédérations Sgen-CFDT, Fep-CFDT, Interco-CFDT et la F3C-CFDT, permettre le retour à 4 journées de classe dès la rentrée 2017 par un texte qui ne sera publié que fin juin, contre l'avis du CSE du 8 juin, c'est une remise en cause brutale des conditions d'accueil des enfants, de mises en œuvre de projets pédagogiques, d'exercice des ATSEM et des animateurs et animatrices péri et extrascolaires, d'organisation de travail des parents... La réforme a permis de créer des emplois pour les jeunes et les femmes dans l'animation périscolaire. C'est donc un retour en arrière auquel nous assisterions.

Concernant les personnels, des plannings de travail vont être modifiés de manière précipitée, des emplois vont être supprimés, des renouvellements de contrats ne se feront pas ou qu'à temps incomplet. Or, en dépit de ces conséquences graves, le texte qui permet

ce bouleversement des conditions d'exercice n'est pas soumis à l'approbation des organisations syndicales qui représentent les professionnels. L'Education nationale décide pour elle-même et dispose des autres ? Comment s'opposer à la décision d'un conseil d'école ou réciproquement d'une mairie sans détériorer les relations professionnelles indispensables entre les partenaires ? Quel texte assure que les décisions seront soumises au DASEN après avis des comités techniques des collectivités concernées ? Quel texte assure que les incidences sur l'emploi local seront prises en compte ? Qui a chiffré le nombre d'emplois en équivalent temps plein qui vont disparaître et les effets induits ?

Pour la Confédération CFDT et ses fédérations Sgen-CFDT, Fep-CFDT, Interco-CFDT et la F3C-CFDT, faciliter les dérogations et le retour à 4 journées de classe, au prétexte que quelques communes auraient des difficultés à mettre en œuvre la réforme est un renoncement grave de l'Etat à jouer son rôle d'impulsion dans la structuration de politiques éducatives cohérentes et ambitieuses pour tous les enfants. Face aux difficultés faut-il reculer alors que la direction est pertinente ? La CFDT demande au contraire que l'on tienne compte des difficultés rencontrées pour accompagner les personnels et les communes selon leurs besoins. Sur le plan financier en pérennisant le fonds de soutien. Sur le plan des ressources humaines en accompagnant les communes pour structurer une politique de recrutement, de formation et de déroulement de carrière pour les personnels qui travaillent sur les temps péri et extrascolaires. Sur le plan de l'ingénierie de politique éducative de territoire : préparation et animation des réunions en vue de l'écriture du PEDT, évaluation des dispositifs mis en œuvre, stratégie de politique enfance jeunesse.

Pour des politiques enfance-jeunesse et des politiques éducatives ambitieuses, ne renonçons pas à organiser mieux l'ensemble des temps éducatifs des enfants. Au contraire, affinons l'évaluation de la réforme introduite en 2013 pour en améliorer la mise en œuvre.